



**Association pour la protection
des animaux sauvages**
BP 505 – 26401 CREST Cedex
Tél : 04 75 25 10 00



LADeL - Les Amis de Lazare
Avenue Château Gaillard
13150 TARASCON
Tél : 06 65 91 23 43

**Monsieur Georges BOS
Sous-Préfet de Louhans
11 rue des Bordes - BP 91
71503 Louhans Cedex**

À Crest, le 1^{er} février 2016

Monsieur le Sous-Préfet,

Lors d'une interview diffusée sur France 3 le 26 janvier dernier, vous évoquez une « présence extrêmement forte des corbeaux ». Celle-ci vous paraît « choquante, quand on vient d'ailleurs », et vous souhaitez « encourager tous les chasseurs, afin de faire baisser considérablement cette population » d'oiseaux.

D'une part, bien que dans votre perception vous ayez une impression d'abondance, sachez que les comptages de ces dernières années font apparaître une baisse des effectifs de corbeaux (sources STOC 2015).

D'autre part, le fonctionnement d'un écosystème repose sur l'équilibre proies/prédateurs, de sorte que les effectifs de corbeaux sont dépendants de la ressource alimentaire disponible. Il s'agit de l'autorégulation des espèces, un principe élémentaire d'écologie enseigné dans les plus petites classes. Ces oiseaux sont indispensables à l'équilibre de la biodiversité, consommant énormément de larves d'insectes ravageurs des cultures (hannetons, chenilles). Ils jouent également un rôle essentiel de police sanitaire (consommation de cadavres de micro mammifères), évitant ainsi la propagation de zoonoses. C'est pourquoi, dans une réelle démarche de protection de notre environnement et de salubrité publique, il apparaît judicieux de les préserver.

Enfin, toutes les tentatives de destruction -par tirs ou piégeage- menées sur l'ensemble du territoire depuis des années ont été un échec.

En effet, ces espèces, communes, présentes partout en Europe, profitent de l'espace libéré par la mort des groupes locaux, pour coloniser un territoire a priori favorable (puisque leurs prédécesseurs y trouvaient de quoi vivre).

Il semblerait que les producteurs de poulets de Bresse imputent aux corbeaux une augmentation de leurs pertes. Or, conformément à la directive européenne 2009/147/CE du 30 novembre 2009 concernant la conservation des oiseaux sauvages et à l'arrêté ministériel du 30 juin 2015 relatif aux animaux classés nuisibles, la recherche de méthodes alternatives à toute destruction doit toujours être privilégiée.

L'idée, fruit d'une approche intelligente et économiquement réfléchie, serait de protéger les poussins dans leurs premières semaines (période de sensibilité à la prédation), en les plaçant dans des parcours recouverts de filets ou d'utiliser toute autre méthode d'effarouchement éthique adaptée (sonore, visuelle, etc.).

En effet, les corbeaux et corneilles, très intelligents, se découragent si leurs tentatives de prédation sont infructueuses. A contrario, continuer d'exposer une source d'alimentation, encouragera l'installation de nouvelles populations d'oiseaux.

De sorte que le budget que vous souhaitez engager pour récompenser les chasseurs risque d'être reconduit indéfiniment.

À ce sujet, il est très peu probable que l'ensemble de vos administrés soient favorables au financement par leurs impôts de ces « chasseurs de prime », qui n'atteindront de toute façon jamais vos objectifs de « baisser considérablement » les effectifs d'une espèce présente sur tout le territoire national, et protégé dans une grande partie de l'Europe.

Les corbeaux font l'objet de reportages nombreux, d'études scientifiques sur tous les continents. Ils sont reconnus comme sensibles, conscients d'eux-mêmes, faisant le deuil de leurs morts, et capables de résoudre les épreuves complexes du niveau d'un enfant de 5 ans. Le public est d'ailleurs de plus en plus informé et sensible au sort qui leur est réservé.

Lors des piégeages, et en admettant que leur mise à mort soit appliquée sans douleur et dans les délais imposés par la loi, ils passent des heures de stress immense, se blessant contre les parois lors de leurs tentatives de fuite désespérées. Les petits, sans ravitaillement, meurent de faim dans les nids, agonisant pendant des jours.

Ces méthodes d'un autre âge n'ont plus leur place dans une société civilisée, ni dans un pays prétendant agir pour l'environnement.

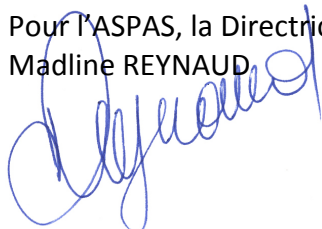
C'est pourquoi, NOUS VOUS DEMANDONS :

- DE BIEN VOULOIR ADOPTER FACE A CETTE PROBLÉMATIQUE UNE SOLUTION CIVILISÉE,
- DE FAIRE PREUVE D'INTELLIGENCE EN GARDANT VOTRE SANG FROID et DE NE PAS GASPILLER L'ARGENT DU CONTRIBUABLE,
- DANS TOUS LES CAS, CESSER ABSOLUMENT LES TIRS PENDANT LES PERIODES OÙ LES PETITS SONT AU NID (de fin mars à fin juin).

Nous restons à votre disposition pour trouver, avec vous, des solutions adaptées à la problématique.

Comptant sur une réaction de votre part, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Sous-Prefet, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour l'ASPAS, la Directrice
Madline REYNAUD



Pour LADel, la présidente
Véronique BIALOSKORSKI

